

L'abolition de la peine de mort, des avocats francophones engagés !

Par [JFB](#) le mer 14/10/2015 - 03:26

✘ Ce Vendredi 9 Octobre a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères à Paris la remise des prix du concours de plaidoiries organisée en partenariat avec Organisation Internationale de la Francophonie, la Conférence Internationale des Barreaux et l'ONG « Ensemble contre la peine de mort » et en présence de Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des français de l'étranger, de l'Ambassadrice pour les Droits de l'Homme Patrizianna Sparacino-Thiellay et de Maître Robert Badinter.

Des concours ouverts aux jeunes avocats ont été organisés dans plusieurs pays de l'espace francophone (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, RD du Congo, Liban, Maroc, Niger et Tunisie). La finale internationale s'est tenue à Paris le 8 Octobre et la remise des prix a eu lieu au Quai d'Orsay le lendemain. 4 lauréats dont 3 femmes ont été distingués. Le 1er prix ex æquo ayant été attribué à 2 avocates ; la tunisienne Yasmine Attia et la camerounaise Michèle Ndoki.

L'abolition de la peine de mort est une cause hautement symbolique menée par la France et de nombreux pays depuis bien des années.

✘ Portée en France par Maître Badinter, nommé garde des sceaux par le Président Mitterrand après son élection, il présenta et défendit le projet de loi visant à abolir la peine de mort dans un discours historique à l'Assemblée Nationale. La peine de mort fut abolie le 9 Octobre 1981.

Aujourd'hui encore, infatigable défenseur de l'abolition de la peine de mort, Maître Badinter a fait le bilan de la situation dans le monde.

Selon lui, les progrès vont au-delà des espérances. La France fut le 35ème pays à l'abolir. En 2015, 105 pays l'ont aboli totalement et le moratoire sur les exécutions a été adopté à l'ONU par 117 pays. Ce mouvement d'ensemble est porteur pour aboutir à ce dont Victor Hugo rêvait : l'abolition universelle. Sur les 90 états n'ayant

pas abolit la peine de mort, 51 sont considérés comme abolitionnistes n'ayant procédé à aucune exécution depuis 10 ans, 39 pays l'appliquent toujours. En Europe, seule la Biélorussie en fait partie.

En Chine il y a un très fort mouvement abolitionniste porté par les intellectuels et les avocats. Sans avoir de chiffres officiels, on pense que le nombre d'exécution est en baisse depuis plusieurs années.

Aux Etats Unis, 31 Etats ont la peine de mort mais dans les faits ils ne sont que quelques uns, particulièrement dans le Sud, à réellement l'appliquer et le nombre d'exécutions est en baisse (même au Texas, principal Etat ayant recours à la peine de mort).

Les choses sont beaucoup plus compliquées quand il s'agit du monde musulman. Beaucoup d'Etats ne l'appliquent plus sans pour autant pouvoir l'abolir dans les textes au risque de faire le jeu des islamistes. C'est le cas par exemple en Tunisie. A l'inverse certains pays comme l'Inde et le Pakistan ont repris les exécutions après un moratoire pendant de longues années.

Mais l'on note un durcissement et une augmentation des exécutions dans la région du monde la plus violente : le Moyen Orient.

✘ 72% des exécutions sont concentrées sur 3 pays : l'Arabie Saoudite, l'Irak et l'Iran et elles sont en constantes augmentations. L'on y exécute au nom de Dieu et beaucoup de femmes sont exécutées (rappelons qu'en France l'on n'exécutait plus de femmes depuis la fin de la guerre).

La situation globale est donc tout de même préoccupante. Dans de nombreux pays des voix s'élèvent pour rétablir la peine de mort. Même si souvent, comme en France, ce discours, mené par le Front National, est purement électoraliste et démagogique. L'abolition de la peine de mort est inscrite dans la Constitution et dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme dont la France est signataire. Il faudrait que le Président de la République fasse réviser la Constitution et dénonce la Convention. Une aberration pour le pays des Droits de l'Homme...

La treizième journée mondiale contre la peine de mort a eu lieu ce samedi 10 Octobre et vise à soutenir ce mouvement vers l'abolition universelle. Elle a été instituée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, soutenue par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, et organise de nombreux événements pour aider

tous les acteurs engagés dans cette lutte (www.worldcoalition.org).

Natacha Guégo-Haas

Photos : B.Chapiron/MAEDI

•
Catégorie

Agenda Culturel